

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU COMITE SYNDICAL du 16 juin 2022

Objet : Avenant N°44 au contrat de concession – Mise en affermage de nouveaux ouvrages

L'an deux mille vingt-deux, le seize juin à quatorze heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le sept juin 2022, se réunit en session ordinaire, en salle des commissions n°1, au Conseil Départemental de la Haute-Vienne, en présentiel et sous forme de visio-conférence, sous la présidence de Jean-Marie Bost, son Président.

En exercice : 54 – 164 voix

Présents : 32 (dont 9 procurations) - 82 voix

Votants : 32 Pour soit 82 voix

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST – 6 voix – Président - PRESENTIEL
Mme Hélène ROME – 6 voix – 2^{ème} VP - VISIO
Mme Hélène FAIVRE - 6 voix – 3^{ème} VP – VISIO
Mr Stéphane DESTRUHAUT – 6 voix – 4^{ème} VP - PRESENTIEL
Mr Jean-Pierre BERNARDIE – 2 voix – 5^{ème} VP - VISIO
Mr Alain GRASS - 1 voix – 6^{ème} VP - VISIO
Mr Jean-Paul BARRIERE – (procuration donnée à Mr Horry) – 1 voix – 7^{ème} VP
Mr Jean-Jacques CAFFY – 1 voix – VISIO
Mr Camille CARCAT – 1 voix - VISIO
Mme Céline COLLET-DUFAYS – 1 voix - VISIO
Mr Bernard CONTINSOUZAS – (suppléant de Mr P.Vidau) – 2 voix – VISIO
Mr Fabrice DELAPORTE – 1 voix - VISIO
Mr Jean-Bernard DOGNON (suppléant de Mr Delautrette) - 1 voix - VISIO
Mr Bruno FLEURY – (procuration donnée à Mr Bernardie) – 1 voix
Mr Yves LE GOUFFE – 1 voix – VISIO
Mr Albin FREYCHET – 15 voix – VISIO
Mme Sarah GENTIL – (procuration donnée à Mr Grass) – 2 voix
Mr Thierry GODME – 1 voix - VISIO
Mr Fabien HABRIAS (suppléant de Mr P.Allard) – 1 voix – PRESENTIEL
Mr Jean-Marie HORRY - 1 voix – PRESENTIEL
Mr Bernard LAUSERIE – 1 voix – VISIO
Mr Vincent LEONIE – (Procuration donnée à JM Bost) - 2 voix
Mr Alain FAUCHER – 1 voix – VISIO
Mr Guy MONTET – 1 voix – VISIO
Mr Thierry MUZETTE – (procuration donnée à Mr Y.Le Gouffe) – 1 voix
Mr Pierre PEYRAMAURE – (procuration donnée à Mme Rome) – 2 voix
Mr Joël ROYERE – (suppléant de Mr T.Cotiche) – 1 voix – VISIO
Mme Valérie SIMONET – (procuration donnée à Mme H. Faivre) - 6 voix
Mme Stéphanie VALLEE – 6 voix – VISIO
Mr Pierre VERGNOLLE – (procuration donnée à Mr Montet) – 1 voix
Mr Joël VILARD – 1 voix - VISIO
Mr Rémy VIROULAUD – (procuration donnée à Mr Carcat) – 2 voix

Conseiller Départemental Haute-Vienne
Vice-Présidente Département Corrèze
Vice-Présidente Département Creuse
Vice-Président Département Hte-Vienne
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Marche Combraille Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président CC Pays d'Uzerche
Vice-Président CC Portes Creuse Marche
Vice-Présidente de la CC Creuse Grand Sud
Conseiller communautaire Agglo Bassin Brive
Conseiller communautaire CC Pays Dunois
Conseiller comm CC Pays de Nexon Monts de Chalus
Conseiller Communautaire Tulle Agglo
Président CC Briance Combade
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Adjointe au Maire de Limoges
Vice-Président de la CC Val de Vienne
Vice-Président de la CC POL
Vice-Président CC ELAN Limousin Avenir Nature
Conseiller communautaire CC ELAN
Adjoint au Maire de la Ville de Limoges
Vice-Président CC Noblat
Vice-Président CC Briance Sud Haute-Vienne
Conseiller Communautaire CC Portes de Vassivière
Délégué communautaire Syndicat de la Diège
Conseiller communautaire CC Creuse Sud-Ouest
Présidente du Département de la Creuse
Conseillère Départementale de la Corrèze
Vice-Président de la CC du Pays de St Yrieix
Conseiller communautaire de la CC Ouest Limousin
Adjoint au Maire Ville de Limoges

Sont excusés :

Mr François BARNAUD – (et son suppléant) - 1 voix
Mme Patricia BUISSON – (et son suppléant) – 6 voix
Mr Pierre CHEVALIER – (et son suppléant) - 2 voix
Mr Francis COMBY – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Louis BACHELLERIE – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean DUCHAMBON – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Mathieu HAZOUARD – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Christian JACQUIER – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-François LABBAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Jean-Claude LEBLOIS – (et sa suppléante) – 6 voix
Mr Henri LECLERE – (et son suppléant) - 1 voix
Mr Jean-Luc LEGER – (et son suppléant) - 6 voix
Mr Etienne LEJEUNE – (et son suppléant) 1 voix
Mr Jean-Michel MONTEIL – (et sa suppléante) – 1 voix
Mr Philippe MOULIN – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Olivier MOUVEROUX – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Philippe NAUCHE – (et son suppléant) – 15 voix
Mr Vincent PEYRESBLANQUES – (et son suppléant) – 1 voix
Mr Christian PRADAYROL (et son suppléant) – 2 voix
Mr Philippe ROCHE – (et son suppléant) – 2 voix
Mr Vincent TURPINAT – (et son suppléant) – 1 voix
Mr François VINCENT – (et son suppléant) - 15 voix – 1^{er} VP

Vice-Président Agglo Grand Guéret
Vice-Présidente Département Corrèze
Président du Syndicat de la Diège
Président CC Pays Lubersac Pompadour
Vice-Président CC Ventadour Egletons Monédières
Vice-Président de la CC POL
Conseiller Régional de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Haut Limousin en Marche
Vice-Président Tulle Agglo
Président du Conseil Départemental Haute-Vienne
Conseiller communautaire Agglo Grand Guéret
Conseiller Départemental Creuse
Président CC Pays Sostranien
Vice-Président CC Midi Corrèzien
Conseiller Communautaire CC Xaintrie Val'Dordogne
Président CC Bénévent Grand Bourg
Vice-Président de la Région Nouvelle Aquitaine
Vice-Président CC Gartempe Saint Pardoux
Vice-Président Agglo Bassin Brive
Délégué titulaire du Syndicat de la Diège
Vice-Président de la CC Creuse Confluence
Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine

Dans le cadre du contrat de concession signé avec Axione Limousin, au titre des obligations mises à la charge du Délégué et en référence aux avenants d'affermage qui ont déjà été signés, un nouvel avenant doit être contractualisé pour la mise en affermage de nouveaux biens réalisés par DORSAL.

Ces ouvrages appartiennent au Syndicat et sont constitutifs de nouveaux travaux non prévus au contrat de concession initial mais nécessaires et indispensables pour l'évolution de l'infrastructure de télécommunications haut-débit telle que réalisée et gérée par le Délégué.

L'objet de l'avenant N°44, dans la continuité des avenants déjà mis en place antérieurement, est de remettre au Délégué, Axione Limousin, ces ouvrages, qui juridiquement sont affermés, afin qu'il les gère conformément aux dispositions du contrat de concession.

A noter que ce sujet est présenté sous réserve de validation des actionnaires d'Axione Limousin. A défaut, une nouvelle version sera présentée lors d'un prochain comité syndical.

Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical décident, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à signer l'avenant N°44 au contrat de concession relatif à la mise en affermage de nouveaux ouvrages ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cet avenant.**

Jean-Marie BOST
Président de DORSAL



Certifié transmis au représentant de l'Etat le
Publié par affichage le : 22 juin 2022

